

LUNDI 1ER FEVRIER 2021



# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## COMPTE-RENDU



*Parc d'Activités de la Querminais-BP28-53500 ERNEE*

*Tel : 02.43.05.98.80 / Fax : 02 43 05 24 45*

*Courriel : [accueil@lernee.fr](mailto:accueil@lernee.fr) – Site Internet : [cc-lernee.fr](http://cc-lernee.fr)*

<b>AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</b>	<b>1</b>
- Engagement des programmes « Petites Villes de Demain » et « Opération de Revitalisation des Territoires » (ORT) .....	1
<b>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>	<b>2</b>
- Fonds territorial « RESILIENCE » : nouveau règlement d'intervention et avenant à la convention avec la Région .....	2
- Atelier communautaire PLASTIMA COMPOSITE à Andouillé : remplacement des chaudières .....	2
<b>DEVELOPPEMENT LOCAL</b>	<b>3</b>
- Programme de rénovation énergétique du parc locatif social de la CCE : demande de financement au titre de l'appel à projet complémentaire pour l'attribution de la DSIL – part Rénovation énergétique – Année 2021 .....	3
<b>EAU ET ASSAINISSEMENT</b>	<b>4</b>
- Travaux sur les réseaux eau et assainissement : demande de subventions .....	4
- Agence Technique Départementale de l'Eau (ATD'EAU) Renouvellement de l'adhésion de la Communauté de communes de l'Ernée .....	4
- Assainissement non collectif : convention avec le syndicat d'eau du Nord-Ouest Mayennais (SEKOM) .....	5
- Travaux de rénovation de l'usine des eaux d'Ernée : demande de subventions .....	5
<b>RESSOURCES HUMAINES</b>	<b>6</b>
- Pôle Culture : recours à un musicien en accroissement temporaire d'activités .....	6
<b>FINANCES</b>	<b>6</b>
- Dispositif d'aide à l'acquisition de Vélos à Assistance Electrique : modification du règlement d'intervention .....	6
- Zones d'activités communautaires : budgets annexes 2021 .....	6
→ ZA de la Querminais 2 à Montenay .....	7
→ PA de la Mine à La Baconnière .....	7
→ PA de la Brimonnière à Ernée .....	8
→ ZA transférées par les communes .....	8
- Attribution de Compensation 2021 : adoption des montants provisoires .....	10
- Décision Modificative Budgétaire .....	11
<b>QUESTION DIVERSE</b>	<b>12</b>
- Vente d'une parcelle à destination de l'entreprise DISTRICO sur le Parc d'Activité de La Brimonnière à Ernée : ajout d'une clause résolutoire .....	12

La séance débute à 20h00.

Après avoir procédé à l'appel des membres présents et constater que les règles du quorum était respectée, Gilles LIGOT, Président demande à l'assemblée si elle a des remarques quant au procès-verbal de la séance du 21 décembre 2020.

**Aucune remarque n'est prononcée, le procès-verbal est adopté.**

Il donne lecture des décisions du Président prises depuis le dernier Conseil communautaire.

**Aucune remarque n'est prononcée à la lecture des décisions du Président.**

Il propose d'ajouter 1 question diverse à l'ordre du jour.

**Aucune objection n'est faite.**

Corinne MERZOUK, Conseillère communautaire, est désignée comme secrétaire de séance.

---

## **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

---

<b>Engagement des programmes « Petites Villes de Demain » et « Opération de Revitalisation des Territoires » (ORT)</b>
--

Rapporteur : Gilles LIGOT

La Communauté de communes de l'Ernée a initié avec les communes membres une démarche de revitalisation et de reconquête des centres-bourgs afin notamment de lutter contre la vacance de logements et la précarité énergétique, renforcer l'attractivité commerciale, valoriser le patrimoine bâti

Pour ce faire, la collectivité engagera prochainement une démarche d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et conventionnera avec l'Etat pour la mise en œuvre d'une Opération de Revitalisation de Territoire (ORT).

La commune d'Ernée a également été retenue par l'Etat, fin 2020, pour intégrer le dispositif « Petites Villes de Demain ».

Ce dispositif vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentour, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement. Le programme a pour objectif de donner aux élus des villes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités les moyens de concrétiser leurs projets de territoire.

Le programme apporte un soutien en ingénierie pour donner aux collectivités les moyens de définir et mettre en œuvre cette stratégie territoriale, en particulier par le renforcement des équipes avec le subventionnement d'un poste de chef de projet jusqu'à 75% (50% ANAH et 25% Banque des Territoires).

Tout au long du programme, le chef de projet est le chef d'orchestre du projet de revitalisation. Il pilote la conception du projet de territoire, définit la programmation et coordonne les actions et opérations de revitalisation. Il entretient des liens étroits avec les partenaires locaux (dont les représentants des partenaires nationaux), qu'ils soient publics, associatifs ou privés. Il bénéficie du réseau " Petites Villes de Demain " pour s'inspirer, se former, s'exercer et partager ses expériences.

Le portage administratif de ce chef de projet est assuré à l'échelle intercommunale. Il est ainsi hiérarchiquement rattaché au président de l'EPCI et de niveau catégorie A (ou équivalent).

**Dans ces conditions, il est proposé au Conseil communautaire :**

- **De recruter un chef de projet afin d'animer et de coordonner les différentes opérations à engager dans le cadre des dispositifs « Petites Villes de Demain » et « Opération de Revitalisation de Territoire »**

- De partager le reste à charge du poste à hauteur de 50% avec la ville d'Ernée.

## **APPROUVE A L'UNANIMITE**

### **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

**Fonds territorial « RESILIENCE » :**  
nouveau règlement d'intervention et avenant à la convention avec la Région

*PJ : Avenant convention RESILIENCE*

*Rapporteur : Gilles LIGOT*

Depuis le lancement du fonds territorial Résilience, plus de 2000 TPE et PME ont pu être accompagnées sur la Région Pays de la Loire. À la suite du second confinement, la Région a souhaité amplifier l'accompagnement et l'aide aux entreprises très durement impactées.

En accord avec l'ensemble des parties prenantes, elle a donc fait évoluer les modalités du dispositif pour permettre une adaptation continue au contexte changeant pour les acteurs économiques.

Parmi les changements notables :

- Prolongement de la date de dépôt du dossier passant du 30 septembre au 31 décembre 2021
- Elargissement des bénéficiaires potentiels :
  - o Entreprises employant jusqu'à 50 salariés et présentant un CA annuel de 10M€
  - o Entreprises présentant un CA annuel compris entre 1 et 10 M€, et ce quel que soit leur secteur d'activité, le soutien proposé sera de 20K€.

Le nouveau règlement d'intervention du dispositif Résilience est joint au présent rapport, ainsi que l'avenant annexé à la convention de contribution conclue entre la Région Pays de la Loire et la Communauté de communes de l'Ernée.

**Il est proposé au Conseil communautaire :**

- **D'approuver les ajustements proposés dans le règlement d'intervention modifié**
- **D'autoriser le Président à signer l'avenant à la convention avec la Région des Pays de la Loire.**

## **APPROUVE A L'UNANIMITE**

**Atelier communautaire PLASTIMA COMPOSITE à Andouillé :**  
remplacement des chaudières

*Rapporteur : Gilles LIGOT*

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de communes est propriétaire de 2 ateliers mis à disposition de la société Plastima Composites à Andouillé.

Un atelier est mis à disposition via un bail commercial (ancienne usine) et un autre via un crédit-bail à l'immobilier (nouvel atelier).

L'ensemble du système de chauffage est tombé en panne cette année et l'entreprise a eu un besoin urgent de renouveler ses équipements. En effet, ce bâtiment accueille des productions qui nécessitent un maintien en température du bâtiment. L'entreprise a donc procédé à l'avance des matériels pour :

- Chauffage gaz : 12 466,62 € HT
- Chauffage fioul : 22 979,12 € HT

**Il est donc proposé au Conseil communautaire :**

- De rembourser à la société PLASTIMA COMPOSITE, la somme de 35 445,74 €HT sur production des factures acquittées par l'entreprise.

*Michel DU FOU DE Kerdaniel demande pourquoi il y a deux chaudières dans le bâtiment ? et quel est le mode de contractualisation ?*

*Gilles LIGOT expose qu'il s'agit de l'ancien atelier qui n'est sans doute pas le mieux isolé. Il s'agit de l'atelier en bail commercial et que c'est donc une charge qui revient au propriétaire.*

## APPROUVE A L'UNANIMITE

### DEVELOPPEMENT LOCAL

**Programme de rénovation énergétique du parc locatif social de la CCE :  
demande de financement au titre de l'appel à projet complémentaire pour l'attribution  
de la DSIL – part Rénovation énergétique – Année 2021**

Rapporteur : Gilles LIGOT

Par courrier en date du 21 décembre 2020, monsieur le Préfet nous informait du lancement d'un appel à projet complémentaire pour l'attribution de la DSIL 2021 – Part Rénovation énergétique, dans le cadre du Plan de Relance de l'Etat qui consacre 30% de son enveloppe à la transition écologique.

L'objectif de l'Etat est d'accélérer la conversion écologique de l'économie en accompagnant massivement les collectivités dans la rénovation thermique des bâtiments existants devant ainsi permettre de réduire d'au moins 30% la consommation d'énergie de ces bâtiments.

Il est ici précisé que la réalisation complète des travaux devra intervenir d'ici le 31 décembre 2022.

La Communauté de communes de l'Ernée a engagé un projet de rénovation énergétique de 18 logements de son parc social locatif afin que ces derniers puissent passer sous le seuil de l'étiquette énergétique « C ».

A ce stade du projet, le plan de financement de l'opération s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES		
Poste	Montant HT	Financier	%	Montant
Travaux	437 931,20 €	DSIL 2020	14%	66 406 €
Honoraires	27 880 €	CTR 2020	35,5%	167 600 €
Audit énergétique	6 900 €	<b>DSIL 2021 Part Rénovation énergétique</b>	<b>30 %</b>	<b>141 813 €</b>
		CCE	20,5%	96 892,20 €
<b>TOTAL</b>	<b>472 711,20 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>472 711,20 €</b>

Le projet de rénovation énergétique des 18 logements communautaires répondant pleinement aux objectifs fixés par l'Etat, **il est proposé :**

- **D'approuver le plan de financement ci-dessus**
- **D'autoriser le Président à solliciter ladite subvention auprès de l'Etat**

*Régis FORVELLE demande si nous avons des garanties sur l'obtention de la subvention ?*

Gilles LIGOT précise qu'une rencontre a eu lieu avec la nouvelle Sous-Préfète à la relance qui nous a affirmé vouloir défendre nos projets. En tout état de cause, le budget de la Communauté de communes a été voté sans cette subvention.

## EAU ET ASSAINISSEMENT

### Travaux sur les réseaux eau et assainissement : demande de subventions

Rapporteur : Aude ROBY

Lors de la réunion du 24 novembre 2020, le Conseil d'exploitation a approuvé la réalisation de travaux de renouvellement de réseaux qui peuvent bénéficier de financements :

			Coût total HT	Conseil départemental		Agence de l'Eau Loire Bretagne		CCE	
				Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
La Baconnière	Route du Bourgneuf	Eau potable	154 000 €	30%	46 200 €	40%	61 600 €	30%	46 200 €
		Eaux usées	62 700 €	20%	12 540 €			80%	50 160 €
Andouillé	La Toulonnaire	Eau potable	16 500 €	30%	4 950 €			70%	11 550 €
Chailland	Roquet de Paradis	Eau potable	88 000 €	30%	26 400 €	40%	35 200 €	30%	26 400 €

**Le Conseil Communautaire est sollicité pour :**

- Approuver le plan de financement ci-dessus
- Autoriser le Président à déposer les demandes auprès des financeurs

### APPROUVE A L'UNANIMITE

### Agence Technique Départementale de l'Eau (ATD'EAU) Renouvellement de l'adhésion de la Communauté de communes de l'Ernée

Rapporteur : Aude ROBY.

L'Agence Technique Départementale de l'Eau (ATD'EAU) a pour objet d'apporter aux collectivités adhérentes une assistance technique, juridique ou financière dans le domaine de l'Eau Potable.

*(Médiation lors de l'élaboration d'échanges d'eau entre collectivités voisines, suivi des contrats de Délégation de service publique, assistance à la réalisation de travaux de la phase marché à la réception de travaux, suivi réglementaire des rejets des stations d'épuration, suivi des périmètres de protection...).*

Le coût de l'adhésion est basé sur :

- Un forfait + un coût au m3 d'eau vendu pour la compétence eau potable.
- Le nombre d'habitants et le nombre de stations d'épuration pour la compétence assainissement

Les montants d'adhésion pour 2021 sont de 8 428 €HT pour l'eau potable et 11 295 €HT pour l'assainissement (en 2020 : 8 265 € HT pour l'eau et 11 198 € HT pour l'assainissement).

**Il est ainsi proposé au Conseil communautaire :**

- D'adhérer à l'Agence Technique Départementale pour l'année 2021

### APPROUVE A L'UNANIMITE

**Assainissement non collectif :**  
convention avec le syndicat d'eau du Nord-Ouest Mayennais (SEKOM)

*PJ : ConventionANC\_SEKOM*

Rapporteur : Aude ROBY

Il arrive, en cas d'arrêt maladie ou de congés, que l'agent en charge de l'assainissement non collectif ne puisse répondre à des demandes urgentes de contrôles. En attendant la formation d'autres agents du service, il est proposé de mettre en place une convention avec le SEKOM afin de faire appel à leur technicien. A l'inverse, la convention prévoirait que l'agent de la Communauté de communes de l'Ernée puisse intervenir ponctuellement sur le territoire du SEKOM.

**Le Conseil communautaire est sollicité pour :**

- **Approuver la mise en œuvre de cette organisation**
- **Approuver la convention ci-jointe**
- **Autoriser le Président à signer ladite convention**

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

**Travaux de rénovation de l'usine des eaux d'Ernée :**  
demande de subventions

Rapporteur : Aude ROBY

Pour donner suite à la réalisation d'un pré-diagnostic des bâches de l'usine des eaux d'Ernée par l'ATD'Eau à l'automne 2019 (présent en PJ), une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée à SAFEGE en avril 2020.

La phase d'étude a abouti à une proposition de travaux reçue en Janvier 2021. Le coût total de l'opération est estimé à 664 520 €HT.

Les travaux ont pour objectifs :

- D'assurer la qualité de l'eau produite
- D'assurer la sécurité des opérations de maintenance et d'exploitation
- D'optimiser les taux de traitement de l'usine
- De mieux maîtriser l'impact environnemental de l'usine

Le projet sera affiné au cours des prochaines semaines.

Ces travaux peuvent bénéficier d'une subvention du Conseil départemental de la Mayenne à hauteur de 30%.

**Le Conseil Communautaire est sollicité pour :**

- **Autoriser le Président à déposer les demandes auprès des financeurs**

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

**Pôle Culture :**

recours à un musicien en accroissement temporaire d'activités

Rapporteur : Gilles LIGOT

Dans le cadre de la résidence de Sylvain LEVAY organisée par les 3 services du pôle culture de la Communauté de communes de l'Ernée, **il est proposé d'engager un musicien en accroissement temporaire d'activités pour la période du 22 au 23 janvier 2021.**

En effet, le renouvellement de la licence spectacle ayant pris du retard, nous ne pouvons pas avoir recours aux services du GUSO (organisme permettant d'embaucher, ponctuellement, un artiste ou un technicien pour la production d'un spectacle vivant).

**APPROUVE A L'UNANIMITE****Dispositif d'aide à l'acquisition de Vélos à Assistance Electrique :**  
modification du règlement d'intervention

Rapporteur : Jacqueline ARCANGER

Par délibération du 30/11/2020, il a été décidé de reconduire le dispositif d'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique pour l'année 2021 à hauteur de 10% du coût, plafonnée à 100 € par vélo.

Le règlement d'intervention restait identique au règlement initial adopté à la mise en place du dispositif en novembre 2019.

Toutefois, constatant que certaines demandes formulées dépassent le délai des 2 mois suivants l'acquisition du VAE tel que l'autorise le règlement et, considérant par ailleurs que l'Etat accorde un délai de 6 mois suivant la date de facturation,

**Il est proposé au Conseil Communautaire de modifier le règlement d'intervention en portant le délai de formulation de la demande à 6 mois suivants la date de facturation du VAE.** Cette modification prend effet à compter de la mise en place du dispositif au 01/11/2019.

**APPROUVE A L'UNANIMITE****Zones d'activités communautaires :**  
budgets annexes 2021

PJ : Annexe\_BP\_2021\_ZAE

Rapporteur : Gilles LIGOT

**1. Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2020 et affectation aux budgets 2021**

Le tableau ci-dessous retrace les résultats de l'exercice 2020 ainsi que les résultats cumulés (dans lesquels sont intégrés les reprises de résultats 2019).

**Il est donc proposé au Conseil communautaire d'affecter les résultats ci-dessous respectivement sur chacune des sections des budgets 2021.**



BUDGETS	RESULTATS DE L'EXERCICE 2020		RESULTATS DE CLOTURE 2020 A REPENDRE SUR LE BUDGET 2021		
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	GLOBAL
ZA de la Querminais 2 Montenay	-838,78	838,78	335 619,29	-335 619,29	0,00
PA de la Brimonnière Ernée-Montenay	-510 949,61	510 949,61	-22 340,40	22 340,40	0,00
PA de la Mine la Baconnière	-61 474,17	41 102,01	251 350,29	-251 350,29	0,00
ZA de Charné et du Fay à ERNEE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ZA les Sémondières à ERNEE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ZA de la Mission à ERNEE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ZA Pierre et Marie Curie à ERNEE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ZA de la Maladrerie à Andouillé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ZA de la Blinière à Larchamp	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ZA les Landes à la Pellerine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ZA de la Butte à Vautorte	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## APPROUVE A L'UNANIMITE

### 2. Vote des budgets annexes 2021

#### → ZA de la Querminais 2 à Montenay

Le budget annexe de la ZA Querminais 2 prévoit :

- Des dépenses de gestion courante pour 6 900 €
- Des travaux d'aménagement d'une voie en sens unique avec création d'un cheminement piéton pour 125 000 €

Il n'y a pas de vente de terrains prévus dans l'immédiat. Pour rappel, 12 000 m<sup>2</sup> environ restent à commercialiser sur la zone.

**Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le budget annexe 2021 qui s'équilibre de la manière suivante :**

- **Section de fonctionnement : 366 733,29 €**
- **Section d'investissement : 359 833,29 €**

## APPROUVE A L'UNANIMITE

#### → PA de la Mine à La Baconnière

Le budget annexe « PA de la Mine à La Baconnière » prévoit :

En dépenses :

- La fin des travaux de viabilisation de la zone pour un montant de 150 000 € (soldes marchés, travaux réseaux TE53 et espaces verts)
- Des dépenses de gestion courante ainsi que le remboursement d'un prêt contracté en 2013.

En recettes :

- La vente d'une parcelle à la M. Philippe COULON d'une surface de 3 601 m<sup>2</sup> au prix de 9.10 € le m<sup>2</sup>, soit une recette prévisionnelle de 32 769.10
- L'encaissement des soldes de subventions DETR, FSIL (Etat) et CTR-NCR (Région) pour un montant global de 260 447 €
- Un remboursement partiel de l'avance remboursable consentie par le budget principal en 2020 à hauteur de 130 788.78 € ; restera en solde à rembourser 7 844.53 €.

**Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le budget annexe 2021 qui s'équilibre de la manière suivante :**

- **Section de fonctionnement : 872 177,69 €**
- **Section d'investissement : 713 856,53 €**

### **APPROUVE A L'UNANIMITE**

#### → PA de la Brimonnière à Ernée

Le budget annexe « PA de la Brimonnière à Ernée » prévoit :

#### En dépenses :

- Le paiement du marché « Espaces Verts » pour 46 335 €
- Travaux complémentaires d'extension de réseau pour l'installation de l'entreprise ALPROFER à proximité de la zone et création voie d'accès pour l'entreprise DELALONDE
- Des charges de gestion courante pour 1 500 €

#### En recettes :

- La vente d'une parcelle à l'entreprise DISTRICO pour une surface de 13 871 m<sup>2</sup> au prix de 17 € le m<sup>2</sup>, soit une recette prévisionnelle de 235 807 €
- L'encaissement de soldes de subventions DETR (Etat) et NCR (Région) pour 197 446 €
- Un remboursement partiel de l'avance remboursable consentie par le budget principal à hauteur de 377 439 € ; restera en solde à rembourser 105 926.85 €.

**Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le budget annexe 2021 qui s'équilibre de la manière suivante :**

- **Section de fonctionnement : 927 011,47 €**
- **Section d'investissement : 865 511,47 €**

### **APPROUVE A L'UNANIMITE**

#### → ZA transférées par les communes

Les budgets annexes 2021 des ZA transférées prévoient :

#### En dépenses :

- La finalisation d'achats de terrains sur les zones de la Blinière à Larchamp et de la Maladrerie à Andouillé.
- Des travaux sur les zones comme suit :
  - ZA de la Maladrerie à Andouillé : poursuite des travaux de création d'un parking perméable sur 2 000 m<sup>2</sup> et étude de requalification de la zone en vue de son extension ; des travaux de 2<sup>ème</sup> phase (effacements réseaux et voirie) sont prévus par ailleurs ZA du Pont de Pierre
  - ZA de Charné-Fay à Ernée : restructuration de la voirie poids lourds (Promotal) ; les travaux ont été réalisés fin 2020 avec un paiement en 2021
- Sur l'ensemble des budgets, des remboursements de frais aux communes conformément aux conventions de gestion des services ; il s'agit du remboursement de frais supportés par les communes ou d'heures facturées lorsqu'il s'agit de mise à disposition de personnel

#### En recettes :

- La vente du terrain situé sur la ZA des Sémondières : 2 301 m<sup>2</sup> à 22 € le m<sup>2</sup> à la SCI BEAUNEAU IMMO
- La vente de parcelles ZA de la Mission pour une surface globale approximative de 6 700 m<sup>2</sup> au prix de 12€ le m<sup>2</sup> (Bricomarché pour 3 600m<sup>2</sup> et Atelier technique service des eaux pour 3 100m<sup>2</sup>)
- Une subvention CTR (Région) pour l'ensemble des travaux sur le ZA de la Maladrerie à Andouillé
- Des avances remboursables en provenance du Budget principal pour un montant global de 485 402 € sont prévues afin d'assurer l'équilibre des budgets annexes en l'attente des ventes à

venir ; en contrepartie, les ZA des Sémondières et de la Mission à Ernée rembourseront au Budget Principal des avances à hauteur de 129 646,54 € au regard des ventes en cours de réalisation.

**Un tableau est joint en annexe pour présenter l'ensemble des dépenses et recettes desdits budgets annexes.**

*ZA LES SEMONDIÈRES A ERNEE*

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le budget annexe 2021 qui s'équilibre de la manière suivante :

- **Section de fonctionnement : 53 610,14€**
- **Section d'investissement : 51 310,14 €**

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

*ZA LA MISSION A ERNEE*

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le budget annexe 2021 qui s'équilibre de la manière suivante :

- **Section de fonctionnement : 165 428,21 €**
- **Section d'investissement : 159 428,21 €**

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

*ZA PIERRE ET MARIE CURIE A ERNEE*

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le budget annexe 2021 qui s'équilibre de la manière suivante :

- **Section de fonctionnement : 89 681,42 €**
- **Section d'investissement : 86 181,42 €**

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

*ZA DE CHARNE/FAY A ERNEE*

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le budget annexe 2021 qui s'équilibre de la manière suivante :

- **Section de fonctionnement : 128 110,25 €**
- **Section d'investissement : 120 110,25 €**

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

*ZA DE LA BUTTE A VAUTORTE*

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le budget annexe 2021 qui s'équilibre de la manière suivante :

- **Section de fonctionnement : 18 030,56 €**
- **Section d'investissement : 17 630,56 €**

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

*ZA DE LA MALARDRERIE A ANDOUILLE*

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le budget annexe 2021 qui s'équilibre de la manière suivante :

- **Section de fonctionnement : 937 007,69 €**
- **Section d'investissement : 723 809,69 €**

### **APPROUVE A L'UNANIMITE**

*ZA DE LA BLINIÈRE A LARCHAMP*

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le budget annexe 2021 qui s'équilibre de la manière suivante :

- **Section de fonctionnement : 30 608,10 €**
- **Section d'investissement : 29 608,10 €**

### **APPROUVE A L'UNANIMITE**

*ZA LES LANDES A LA PELLERINE*

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le budget annexe 2021 qui s'équilibre de la manière suivante :

- **Section de fonctionnement : 85 843 €**
- **Section d'investissement : 85 243 €**

### **APPROUVE A L'UNANIMITE**

<p align="center"><b>Attribution de Compensation 2021 :</b> adoption des montants provisoires</p>
---

*PJ : Tableau AC provisoires 2021*

*Rapporteur : Gilles LIGOT*

Le calcul des attributions de compensation 2021 prend en considération le fonctionnement des différents services communs mis en place par la Communauté de communes de l'Ernée :

#### **Service urbanisme/ADS**

Coût du service au titre de l'exercice 2020 : 110 334 € réparti entre les 15 communes

#### **Bureau d'études « Ingénierie – voirie »**

Coût du service au titre de l'année 2020 : 80 847 € (50% du coût total du service) réparti entre les 14 communes adhérentes + 16 169 € correspondant à 10% du coût du service pour la commune d'Ernée

#### **Service Systèmes d'Information**

Prévisionnel coût du service 2021 : 160 770 € répartis comme suit :

- Prise en charge de 50% du coût du service par la CCE, plafonnée à 55 000 €
- 10% du coût du service à la charge de la commune d'Ernée qui dispose d'un niveau de service plus important, ce en complément de sa participation au service : 16 077 €
- Répartition des 40% du coût restant entre les communes adhérentes : 89 693 €

Ce jour, sont comptabilisées 7 communes adhérentes ou en cours d'adhésion (Andouillé, Ernée, la Baconnière, Larchamp, Montenay, St Denis de Gastines et St Hilaire du Maine)

#### **Service Ressources Humaines**

Coût estimé à 12 522 € en 2021 pour l'adhésion de la commune de St Denis de Gastines ; ce montant est défini en fonction du nombre total de bulletins de paie traités pour le compte de la commune par rapport à la masse salariale prévisionnelle du service.

La répartition par commune se fait sur la base des critères de la DSC à savoir :

- 25% population DGF
- 25% potentiel financier
- 25% effort fiscal

Les 25% restant sont répartis en fonction d'un critère propre à chaque service commun :

- Service urbanisme : en fonction du nombre d'actes pondéré traités sur les 4 dernières années
- Service Ingénierie-voirie : en fonction du linéaire de voirie
- Service systèmes d'information : au prorata du nombre de compte utilisateurs administrés
- Service Ressources Humaines : moyenne mensuelle de fiche de paie élaborée chaque année

**Conformément à ces éléments, il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver les attributions de compensations provisoires pour l'année 2021 suivant le tableau ci-annexé.**

### APPROUVE A L'UNANIMITE

*Cyril FRANÇOIS demande des précisions sur le service « Système d'information ».*

*Gilles LIGOT expose qu'il s'agit du service informatique et téléphonie de la Communauté de communes qui intervient pour le compte d'un certain nombre de communes actuellement. Il y a également des évolutions de logiciel qui intègrent le service, notamment en comptabilité. Cette organisation devra permettre aux les communes, notamment les plus petites, de mieux préparer l'avenir.*

#### Décision Modificative Budgétaire

*Rapporteur : Gilles LIGOT*

#### BUDGET PRINCIPAL – DM N°1

##### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article/Fonction	Libellé	Dépenses	Recettes
022/01	Dépenses imprévues	-43 924,54	
6217/90	Remboursement charges de personnel aux communes (MAD entretien ZAE hors BA)	5 000,00	
62875/90	Remboursement de frais aux communes (ZAE hors Budgets annexes)	8 000,00	
657363/90	Participations versées aux budgets annexes ZA	28 736,40	
67441/90	Subvention exceptionnelle versée au budget annexe ZA « Les Sémondières »	2 188,14	
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

##### SECTION D'INVESTISSEMENT

###### \* Opérations non individualisées

Article/fonction	Libellé	Dépenses	Recettes
020/90	Dépenses imprévues	25 472,32	
276351/90	Avances remboursables versées par le Budget principal aux budgets annexes ZA	610 402,00	
276351/90	Avances remboursées au budget principal par les budgets annexes		637 874,32
<b>TOTAL</b>		<b>635 874,32</b>	<b>637 874,32</b>

**\* Opération 80 : ZAE transférées par les communes**

Article/fonction	Libellé	Dépenses	Recettes
2312/90	Immob. En cours - travaux paysagers ZA de la Hainaud	2 000,00	
<b>TOTAL</b>		<b>2 000,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>637 874,32</b>	<b>637 874,32</b>
---------------------------------------	--	-------------------	-------------------

---

## **QUESTION DIVERSE**

---

<b>Vente d'une parcelle à destination de l'entreprise DISTRICO sur le Parc d'Activité de La Brimonnière à Ernée : ajout d'une clause résolutoire</b>
--

Monsieur le Président rappelle que, par délibérations n°2020-039 et 2020-171 en date du 9 mars 2020 et du 28 septembre 2020, le Conseil communautaire a approuvé la vente d'une parcelle cadastrée BL 422 d'une contenance de 13 871 m<sup>2</sup> sur le PA de la Brimonnière.

Le projet de DISTRICO prévoit le déménagement du magasin Agrial situé route de Juvigné, sur l'emprise du futur contournement sud d'Ernée.

La délibération en date du 28 septembre 2020 prévoyait d'intégrer une clause de rachat en cas de refus de la CDAC. Après échange entre les conseils juridiques des parties, il sera rédigé une clause résolutoire et non une clause de rachat.

Ainsi, la conséquence de l'activation de ladite clause serait une annulation de la vente au terme d'un délai maximal de 5 ans, dans le cas d'un refus de la CDAC (Commission Départemental d'Aménagement Commercial). La clause, jointe à la présente délibération, détail précisément les conditions dans lesquels la vente serait annulée.

**Il est ainsi proposé au Conseil communautaire d'approuver la clause telle que rédigée.**

### **APPROUVE A L'UNANIMITE**

**Il est 21h05, l'ordre du jour est clos, la séance est levée.**

**La Secrétaire de séance,  
Corinne MERZOUK.**

**Le Président,  
Gilles LIGOT.**